

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
DU 27 mars 2023**

PROCES VERBAL

DATE DE CONVOCATION
23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence
de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
5 avril 2023

Étaient présents :

Mme Myriam LAMBERT, M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoints,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 15

Absents excusés :

Mme Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN

PRESENTS 13
VOTANTS 15

Procuration :

Mme Pénélope FILLON donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration
à Mme Yvette GIBON

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

- 1 - Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil du 6 février 2023
- 2 - Réhabilitation de l'Espace du Rôle _ missions complémentaires pour les travaux
- 3 - Choix de l'entreprise pour la réorganisation du parc informatique des services communaux
- 4 - Choix de l'entreprise pour l'acquisition d'un écran pour la salle du Conseil
- 5 - Compte administratif 2022 - Budget Général
- 6 - Compte de gestion 2022 - Budget Général
- 7 - Budget Général Affectation du résultat de fonctionnement 2022
- 8 - Montant par enfant de la contribution aux écoles privées accueillant des enfants domiciliés à
- 9 Solesmes pour l'année scolaire 2023-2024
- 10 - Taux d'imposition 2023
- 11 - Budget primitif 2023- Budget Général
- 12 - Attribution des subventions 2023
- 13 - Attribution d'une subvention 2023 à l'Entracte
- 14 - Tarifs de location de la salle des fêtes pour les entreprises et particuliers en 2023
- 15 - Tarifs 2023 de location de la salle des fêtes pour les associations de Solesmes
- 16 - Renouvellement adhésion au SCPR productions de repas
- 17 - Numérotation des habitations et changement de noms de voies et lieux-dits
- 18 - Affaires diverses
 - Dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique
 - Distributeur de produits locaux : La Jaluère

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 6 FEVRIER 2023 -

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 6 février 2023 est arrêté le 27 mars 2023.

**2 - DELIBERATION - N°23032701 REHABILITATION DE L'ESPACE DU ROLE : PRESTATIONS
COMPLEMENTAIRES POUR LES TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3/02/2022 et du 17/05/2022 le Conseil municipal a approuvé
l'attribution du marché de travaux relatif à la réhabilitation de l'Espace du Rôle, comme suit :

- Lot n°3 - gros œuvre : à la société DEVAUTOUR pour un montant de 120 832.70 € HT
- Lot n° 4 - charpente-couverture-bardage : à la société CRVS pour un montant de 141 131.99 € HT
- Lot n°5 - menuiseries extérieures aluminium serrurerie : à la société DABIN pour un montant de 41 718.52 € HT
- Lot n°6 - cloisons - plafonds suspendus : à la société QUALIPLAQUE pour un montant de 41 800 € HT
- Lot n°7 - menuiseries intérieures bois : à la société MDH pour un montant de 8 600 € HT
- Lot n°8 - peinture : à la société GERAULT pour un montant de 21 037.56 € HT
- Lot n°9 - électricité chauffage : à la société ELEC EAU pour un montant de 45 735.43 € HT

Conseil Municipal de Solesmes du 27 mars 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet à son terme. Des sujétions techniques imprévues et des travaux supplémentaires sont apparus ainsi que des nouvelles demandes de la commune de Solesmes, nécessitent donc la passation d'avenants. De plus en raison également du contexte économique, avec de fortes augmentations des prix, et l'évolution des normes environnementales qui nécessitent des prestations complémentaires au marché initial.

Pour le lot n°3 :

a) Sujétions techniques imprévues

- Empierrement de 40 cm (réhausse de 20 cm) sous dallage : suite à des tests il a été constaté que les sols n'avaient pas une portée suffisante pour supporter le poids d'une dalle.
- Reconstruction d'un mur extérieur de la cuisine : lors du démontage il a été constaté que l'ossature était mal assemblée.
- Reconstruction d'un mur de séparation mitoyen : lors du démontage il a été constaté que les parpaings étaient sous dimensionnés et sans fondation.
- Construction d'un parvis côté square au lieu de rue du Rôle : les modifications de l'altimétrie du dallage intérieur ne permettaient plus la mise en accessibilité.
- Reconstruction des plots de béton sous les poteaux : lors du démontage il a été constaté qu'ils étaient sous dimensionnés.

Le montant de ces travaux (le montant en plus-value 72 715.12 € HT déduction faite du montant en moins-value 21 806.32 € HT) s'élève à 50 908.80 € HT, ce qui portent le nouveau montant du marché à 171 741.50 € HT.

Pour le lot n°4 :

a) Sujétions techniques imprévues

- Reconstruction d'un toit terrasse au-dessus de la cuisine : suite à la démolition du mur extérieur de la cuisine il a été nécessaire de démolir la toiture.
- Modifications des fixations des pieds de poteaux reliant les nouveaux plots : à la demande du bureau de contrôle.
- Ajout d'un bardage en polycarbonate : suite à la démolition du mur mitoyen qui a été réhaussé.

b) Travaux supplémentaires

- Remplacement d'un vélux par un vélux motorisé : pour une facilité d'usage.

Le montant de ces travaux (le montant en plus-value 46 890.44 € HT déduction faite du montant en moins-value 17 434.17 € HT) s'élève à 29 456.27 € HT, ce qui portent le nouveau montant du marché à 170 588.26 € HT.

Pour le lot n°5 :

a) Sujétions techniques imprévues

- Modification de la hauteur des portes d'accès et des fenêtres : suite à la nouvelle hauteur de plancher.

Le montant de ces travaux (le montant en plus-value 20 781 € HT déduction faite du montant en moins-value 22 524 € HT) s'élève à MOINS 1 743 € HT, ce qui portent le nouveau montant du marché à 39 975.52 € HT.

Pour le lot n°6 :

b) Travaux supplémentaires et des suppressions

- Création d'un local de rangement : non prévu.
- Insonorisation de la halle fermée : afin de permettre une amélioration acoustique.

Le montant de ces travaux (le montant en plus-value 13 647.25 € HT déduction faite du montant en moins-value 5 17.25 € HT) s'élève à 8 500 € HT, ce qui portent le nouveau montant du marché à 50 300 € HT.

Pour le lot n°7 :

a) Sujétions techniques imprévues

- Pose d'une porte coupe-feu entre la cuisine et la salle : pour la sécurité incendie.

Conseil Municipal de Solesmes du 27 mars 2023

b) Travaux supplémentaires

- Pose de volets roulants translucides sécurisés : pour améliorer la clarté.

Le montant de ces travaux (le montant en plus-value 5 916.22 € HT déduction faite du montant en moins-value 763.74 € HT) s'élève à 5 152.48 € HT, ce qui portent le nouveau montant du marché à 13 752.48 € HT.

Pour le lot n°8 :

b) Travaux supplémentaires

- Peinture du local rangement qui n'avait pas été prévu.

Le montant de ces travaux s'élève à 391.44 € HT ce qui portent le nouveau montant du marché à 21 429 € HT.

Pour le lot n°9 :

b) Travaux supplémentaires

- Ajout d'alimentations : suite au changement d'usage de la buvette qui est devenue une cuisine.

Le montant de ces travaux (le montant en plus-value 9 912.31 € HT déduction faite du montant en moins-value 6 128.19 € HT) s'élève à 3 784.12 € HT, ce qui portent le nouveau montant du marché à 49 519.55 € HT.

Monsieur Christophe DENIAU demande si une étude de sol avait été réalisée au préalable. Monsieur le Maire répond par la négative, et estime que le problème provient d'une forte sous-évaluation du terrassement par l'architecte, ce qui a eu un effet dominos, il y a eu nécessité de rehausser le sol, ce qui a coûté plus cher au niveau du terrassement et a obligé à modifier un certain nombre d'éléments. A cela s'ajoute les impondérables avec le voisinage, comme le mur mitoyen qu'il a fallu abattre et reconstruire. Monsieur le Maire regrette cependant qu'il n'y ait pas eu d'étude de sol, Monsieur Frédéric TOP explique qu'étant donné qu'il n'y avait pas de fondations à construire l'étude de sol n'a pas été jugée nécessaire par l'architecte. Monsieur le Maire expose que l'empierrement de 40 cm qui a été réalisé est largement suffisant et solide, ce ne sont pas des véhicules lourds (engins agricoles) qui circuleront sur la dalle extérieure. Les montants actualisés de cette opération sont communiqués aux conseillers comme suit :

DEPENSES			RECETTES	
Postes	TOTAL HT En euros	TOTAL TTC En euros	Co-financeurs	TOTAL TTC En euros
<i>Travaux</i>			<i>Crédit Mutuel</i>	300 000.00
			Subvention DETR	182 000.00
<u>Réhabilitation Espace du Rôle</u>	630 596.91	756 716.29	Subvention Région	75 000.00
			Subvention Département	22 644.00
			<i>Participation de la commune de Solesmes</i>	74 249.24
			Autofinancement FCTVA pour l'Espace du Rôle (versé en 2024)	102 823.05
TOTAL		756 716.29	TOTAL	756 716.29

Monsieur Patrick CHOTARD estime que si la commune a engagé un architecte c'est pour se prémunir de ce genre d'aléas. Des conseillers s'interrogent sur la pertinence d'avoir conservé la charpente métallique, Monsieur le Maire explique qu'en partant sur une structure neuve et non pas de la rénovation, il n'aurait pas été certain de pouvoir créer la même superficie, et la structure métallique a une valeur. Monsieur Daniel LANCELEUR expose qu'il y a une surprise quand la dalle a été cassée, ils se sont aperçus que les murs n'avaient pas de fondations et que les poteaux n'étaient pas assez grands. Les conseillers de la commission travaux ont fait part de leurs constats à l'architecte qui ne veut pas reconnaître ses torts. En raison des sous-estimations et des découvertes liées à la structure et au terrain, le projet a dû être modifié dans son ensemble, l'entrée principale prévue rue du Rôle a

été supprimée, les huisseries réduites changent profondément l'aspect de la façade rue du Rôle... Patrick CHOTARD se voit confirmer que les honoraires de l'architecte sont bien figés. Il estime que vu le montant des avenants le prestataire met en difficulté le conseil par rapport aux citoyens. Monsieur le Maire expose au Conseil que ce n'est pas rare de rencontrer ce genre d'imprévus et de difficultés sur un chantier public, et qu'il espère qu'il n'y aura plus de mauvaises surprises. Madame Myriam LAMBERT expose que cette architecte avait géré la réhabilitation de la MAM et que la commune avait été satisfaite de sa prestation, et elle ajoute que les surcoûts du chantier de l'Espace du Rôle sont dus à beaucoup d'aléas. Monsieur le Maire ajoute que la rénovation entraîne plus d'impondérable que la réalisation d'une construction neuve, et que peut-être la commune avait un peu sous-estimé l'enveloppe budgétaire de l'opération au départ. Monsieur Frédéric TOP ajoute que ce sont peut-être les limites de la procédure du marché public de retenir l'architecte le moins disant.

Après avis favorable de la commission travaux lors de la séance du 24 mars 2023, et sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil décide par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE de valider les avenants correspondants à des prestations complémentaires pour un montant total de 96 450.11 € HT comme suit :

- Lot n°3 - gros œuvre : à la société DEVAUTOUR pour un montant de 171 741.50 € HT
- Lot n° 4 - charpente-couverture-bardage : à la société CRVS pour un montant de 170 588.26 € HT
- Lot n°5 - menuiseries extérieures aluminium serrurerie : à la société DABIN pour un montant de 39 975.52 € HT
- Lot n°6 - cloisons - plafonds suspendus : à la société QUALIPLAQUE pour un montant de 50 300 € HT
- Lot n°7 - menuiseries intérieures bois : à la société MDH pour un montant de 13 752.48 € HT
- Lot n°8 - peinture : à la société GERAULT pour un montant de 21 429 € HT
- Lot n°9 - électricité chauffage : à la société ELEC EAU pour un montant de 49 519.55 € HT

3 - DELIBERATION - N°23032702 CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REORGANISATION DU PARC INFORMATIQUE DES SERVICES COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un travail a été réalisé sur l'informatique et qu'il s'avère nécessaire de prévoir le remplacement du matériel informatique de la mairie, de l'école et des ateliers municipaux afin :

- de baisser les coûts s'y afférant (entre autres les logiciels métiers étant hébergés sur des plateformes il n'est plus nécessaire de conserver un serveur).
- d'avoir du matériel informatique adapté au besoin actuel et futur (entre autres les logiciels métiers ne fonctionnant quasiment plus avec Windows 7, il s'avère nécessaire d'acquérir de nouveaux postes compatibles avec Windows 11).

Il s'agit de la fourniture, de l'installation et de la maintenance de :

- . 2 NAS dont 1 chez le fournisseur (sauvegarde externe)
- . 2 portables dont 1 à la mairie et 1 à l'école
- . 5 postes dont 1 à l'agence postale communale et 1 aux ateliers municipaux
- . Logiciel postes
- . Mise en service

Madame Cécile DAILLIERES donne les résultats de la consultation portant sur les coûts du matériel à l'achat et les coûts de la maintenance informatique annuels pour l'ensemble des services communaux. Elle présente un comparatif portant sur différentes solutions économiques, prenant en compte le besoin des services et les évolutions possibles.

COMPARATIF OFFRES POUR LE RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE

Pour	Matériels	quantité	Prix en € HT	total en € HT	ALTIÉA - Sablé-sur-Sarthe		RICOH - La Chapelle/Tréde (44)		CONTY - Le Mans		IMAGIN - La Flèche	
					1 core 17 RAM 16 Go SSD 512 & 4 core 15 & RAM 8 Go & SSD 512 & portable 1 core 17 RAM 16 Go SSD 512 & 1 core 13 RAM 8 Go SSD 512 Go & clavier/souris sans fil	production 1 NAS milieu stockage dans cloud + sauvegarde externe 250 Go - 1 core 17 RAM 8 Go SSD 256 & 4 core 13 & RAM 8 Go & SSD 256 & 2 portables core 15 RAM 8 Go SSD 256 & clavier/souris filaires.	1 solution 1 serveur & 3 disques & RAM 16 Go & licence & ordinateur main + sauvegarde externe 250 Go - 1 core 17 RAM 16 Go SSD 512 & 1 core 13 & RAM 8 Go + 8 Go & SSD 256 & 3 core 15 & RAM 8 Go + 8 Go & SSD 256 & portable 1 core 17 RAM 16 Go SSD 512 & 1 core 15 RAM 8 Go SSD 256 Go	1 solution 1 NAS milieu + 1 NAS sauvegarde externe 4000 Go - 1 core 17 RAM 16 Go SSD 512 & 5 core 15 & RAM 8 Go & SSD 256 & 2 portables core 13 RAM 8 Go SSD 256				
Secrétariat général	PC core 17 écran 24" Pack office 2021 PC core 15 écrans récupération Pack office 2021 Clavier/souris PC core 15 écrans récupération Pack office 2021 Clavier/souris	1 2 1 2 2 1 1	649 139 96,75 489 96,75 29 489	649 278 193,5 29 489	649 1023,75 € 978 1200,50 € 29 489	911,85 187,5 227,11 572,7	911,85 375 227,11 1845,00 €	1600 157 250 748 €	1600 314 250 1496 €	1130,99 197,46 290,83 719,88	1130,99 394,93 290,83 1460 €	3224,98 € 1816,75 € 2056,75 €
Atelier	PC core 15 écran 24" Pack office 2021 Clavier/souris	1 1 1 1	459 139 96,75 29	459 139 96,75 29	614,75 € 724,75 € 96,75 € 29	227,11 188 227,11 540,2	227,11 188 227,11 540,2	250 783 250 783	250 783 250 783	280,83 27,33 27,33 729,88	280,83 27,33 27,33 729,88	1048,04 € 2114,94 € 96,75 € 29
La poste	PC core 15 écran 24" Pack office 2021 Clavier/souris	1 1 1 1	459 139 96,75 29	459 139 96,75 29	895,75 € 2149,75 € 96,75 € 29	227,11 188 227,11 540,2	227,11 188 227,11 540,2	250 783 250 783	250 783 250 783	280,83 27,33 27,33 729,88	280,83 27,33 27,33 729,88	1048,04 € 2114,94 € 96,75 € 29
École	PC portable 15 " core 15 pack office 2021 NAS ou serveur WEGOCAM PC Portable 15 " core 17 Pack office 2021	1 1 1 3 1 1	799 96,75 847 69 999 96,75	799 96,75 847 207 999 96,75	895,75 € 2149,75 € 96,75 € 207 999 96,75	581,79 227,11 382,4 89 581,79 227,11	581,79 227,11 382,4 267 581,79 227,11	757 757 3522 26 1210 250	757 757 3522 26 1210 250	615,83 615,83 1321,38 54,67 615,83 290,83	615,83 615,83 1321,38 164,01 615,83 290,83	687,83 € 687,83 € 687,83 € 2392,05 € 2392,05 € 290,83
Préparation en atelier et installation postes et NAS ou serveur					1100,00 €							800,00 €
Gestion domaine adresses mails				ALTIÉA	mensuel	RICOH	CONTY 1 fois HT	IMAGIN 1 fois HT				
Prix mensuels HT : gestion domaine - sauvegarde mails 50 Go Microsoft - maintenance PC - sauvegarde externe				ALTIÉA	antivirus microsoft inclus	RICOH	CONTY	antivirus bifender	IMAGIN	antivirus symantec		
Sauvegarde mails 50 Go Microsoft				35	35	0	0	0	0	0		
Maintenance PC				7	35	0	0	0	0	0		
Sauvegarde externe 250 Go + maintenance				15	105	0	0	0	0	0		
Antivirus				39	39	0	0	0	0	0		
				0	0	0	0	0	0			
				35	35	0,00 €	0,00 €	340,08 €	1873,88 €			
				7	7	0,00 €	0,00 €	340,08 €	1873,88 €			
				15	105	0,00 €	0,00 €	340,08 €	1873,88 €			
				39	39	0,00 €	0,00 €	340,08 €	1873,88 €			
				0	0	0,00 €	0,00 €	340,08 €	1873,88 €			

NE DONNE PAS SUITE

Conseil Municipal de Solesmes du 27 mars 2023

Après présentation de la consultation et sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

➤ de retenir, l'offre de la société IMAGIN'MICRO la MIEUX DISANTE, portant sur :

- les abonnements pour un montant mensuel sans engagement de 144.61 € HT correspondants à : la maintenance des ordinateurs, vérification quotidienne des sauvegardes des NAS, 6 licences pour les messageries (sauvegarde et antivirus), les antivirus des ordinateurs.
- Le matériel, les licences, les frais de livraison et d'installation pour un montant de 10 101.64 € HT correspondants à :

Désignation	Qté	Prix Unitaire HT	Remise	Montant HT
<u>Ordinateur Bureau : pour accueil</u>	2.00	773.7969 €		1 547.60 €
BOITIER ENERMAX MAKASHI II	2.00	65,8333 €		131,07 €
Alimentation Corsair CV Series CV550Watt, 80 Plus Bronze	2.00	61,5500 €		123,10 €
CARTE MERE MSI H610M-B PRO DDR4 SKT1700	2.00	107,5000 €		215,00 €
eco participation	2.00	0,0200 €		0,04 €
INTEL CORE I5-12400 2.5GHZ SKT 1700 BOX	2.00	240,5337 €		481,07 €
WD_Black SN770 250GB PCIe Gen4 NVMe SSD, Vitesse de Lecture Jusqu'à 4,000 Mo/s	2.00	64,4398 €		128,88 €
MEMOIRE 8 GB DDR4 DIMM KINGSTON / CRUCIAL / OLEANE	2.00	32,4832 €		64,97 €
Eco A0N01	2.00	0,0168 €		0,03 €
MICROSOFT WINDOWS 11 PRO OEM FR	2.00	157,5000 €		315,00 €
CLAVIER LOGITECH K120 / MICROSOFT / V7 USB NOIR OEM	2.00	16,5333 €		33,07 €
Eco A0E03	2.00	0,0500 €		0,10 €
Logitech C505 HD Webcam. Résolution vidéo maximale: 1280 x 720 pixels, Cadence maximale: 30 ips, Résolution en prise de vue rapide: 1280x720@30fps. Interface: USB	1.00	54,6735 €		54,67 €
<u>Ordinateur Bureau : pour atelier</u>	1.00	746.4601 €		746.45 €
BOITIER ENERMAX MAKASHI II	1.00	65,8333 €		65,83 €
Alimentation Corsair CV Series CV550Watt, 80 Plus Bronze	1.00	61,5500 €		61,55 €
CARTE MERE MSI H610M-B PRO DDR4 SKT1700	1.00	107,5000 €		107,50 €
eco participation	1.00	0,0200 €		0,02 €
INTEL CORE I5-12400 2.5GHZ SKT 1700 BOX	1.00	240,5337 €		240,53 €
WD_Black SN770 250GB PCIe Gen4 NVMe SSD, Vitesse de Lecture Jusqu'à 4,000 Mo/s	1.00	64,4398 €		64,44 €
MEMOIRE 8 GB DDR4 DIMM KINGSTON / CRUCIAL / OLEANE	1.00	32,4832 €		32,48 €
Eco A0N01	1.00	0,0168 €		0,02 €
MICROSOFT WINDOWS 11 PRO OEM FR	1.00	157,5000 €		157,50 €
CLAVIER LOGITECH K120 / MICROSOFT / V7 USB NOIR OEM	1.00	16,5333 €		16,53 €
Eco A0E03	1.00	0,0500 €		0,05 €
<u>Ordinateur Bureau : pour la poste</u>	1.00	975.3836 €		975.37 €
BOITIER ENERMAX MAKASHI II	1.00	65,8333 €		65,83 €

Conseil Municipal de Solesmes du 27 mars 2023

Alimentation Corsair CV Series CV550Watt, 80 Plus Bronze	1,00	61,5500 €	61,55 €
CARTE MERE MSI H610M-B PRO DDR4 SKT1700	1,00	107,5000 €	107,50 €
eco participation	1,00	0,0200 €	0,02 €
INTEL CORE I5-12400 2.5GHZ SKT 1700 BOX	1,00	240,5337 €	240,53 €
WD_Black SN770 250GB PCIe Gen4 NVMe SSD, Vitesse de Lecture Jusqu'à 4,000 Mo/s	1,00	64,4398 €	64,44 €
MEMOIRE 8 GB DDR4 DIMM KINGSTON / CRUCIAL / OLEANE	1,00	32,4832 €	32,48 €
Eco ADN01	1,00	0,0168 €	0,02 €
MICROSOFT WINDOWS 11 PRO OEM FR	1,00	157,5000 €	157,50 €
Logitech C505 HD Webcam. Résolution vidéo maximale: 1280 x 720 pixels, Cadence maximale: 30 ips, Résolution en prise de vue rapide: 1280x720@30fps. Interface: USB	1,00	54,8735 €	54,87 €
ECRAN 24 " IYAMA XUB2494HS-B2 24" LED 16/9 4 MS VGA HDMI DISPLAYPORT REGLABLE	1,00	189,5833 €	189,58 €
Eco ADE08	1,00	1,2500 €	1,25 €
<u>PC SECRETARIAT Ordinateur retouche photo</u>	1,00	1 580,5952 €	1 580,59 €
BOITIER ENERMAX MAKASHI II	1,00	65,8333 €	65,83 €
Alimentation Corsair CV Series CV550Watt, 80 Plus Bronze	1,00	61,5500 €	61,55 €
MICROSOFT WINDOWS 11 PRO OEM FR	1,00	157,5000 €	157,50 €
MSI PRO Z690-A WIFI DDR4 Carte Mère, ATX	1,00	289,8623 €	289,86 €
Intel Core i7-12700	1,00	390,9187 €	390,92 €
WD_BLACK SN770 1TB PCIe Gen4 NVMe SSD, Vitesse de Lecture Jusqu'à 5,150 Mo/s	1,00	103,8574 €	103,86 €
MEMOIRE 8 GB DDR4 KINGSTON / CRUCIAL / OLEANE	2,00	40,8165 €	81,63 €
Eco ADN01	2,00	0,0168 €	0,03 €
ECRAN 24" IYAMA XB2474HS-B2 VGA HDMI DP HP	2,00	189,5833 €	379,17 €
Eco ADE08	2,00	1,2500 €	2,50 €
CABLE DISPLAYPORT (3 Mètres;OR;MALE / MALE)	1,00	13,2500 €	13,25 €
Eco ADN01	1,00	0,0168 €	0,02 €
Logitech C505 HD Webcam. Résolution vidéo maximale: 1280 x 720 pixels, Cadence maximale: 30 ips, Résolution en prise de vue rapide: 1280x720@30fps. Interface: USB	1,00	54,8735 €	54,87 €
<u>portable + Nas mairie</u>	1,00	1 371,3610 €	1 371,35 €
SYNOLOGY DS220+ 2-Bay NAS-Case	2,00	359,8164 €	719,63 €
Seagate IronWolf Pro ST4000NE001. Taille du disque dur: 3.5". Capacité disque dur: 4000 Go, Vitesse de rotation du disque dur: 7200 tr/min	4,00	148,3487 €	593,39 €
CABLE RESEAU MULTIBRIN (2 Mètres;Cat 6;Blindé - FTP)	2,00	4,1667 €	8,33 €
Vérification quotidienne des sauvegardes du lundi au vendredi coté mensuel	1,00	50,0000 €	50,00 €
DELL Vostro 3520. Type de produit: Ordinateur portable, Format: Clapet. Famille de processeur: Intel® Core™ i3, Modèle de processeur: i3-1215U. Taille de l'écran: 39,6 cm (15.6"), Type HD: Full HD, Résolution de l'écran: 1920 x 1080 pixels. Mémoire interne: 8 Go, Type de mémoire interne: DDR4-SDRAM. Capacité totale de stockage: 256 Go, Supports de stockage: SSD. Modèle d'adaptateur graphique inclus: Intel® UHD Graphics. Système d'exploitation installé: Windows 10 Pro. Couleur du produit: Noir	2,00	654,1667 €	1 308,33 €

Conseil Municipal de Solesmes du 27 mars 2023

Microsoft CSP Perpétuel Office LTSC Standard 2021 Client de type Education - 1 licence - 1 poste PC - Windows 10 ou 11 POUR ORDINATEUR PORTABLE DE L'ECOLE	1,00	72,0000 €	72,00 €
Endpoint Protection Subscription License with Support 1-99 Devices 1Y	7,00	38,0000 €	266,00 €
<u>Office 365 (tarifs mensuel)</u>	<u>1,00</u>	<u>30,7500 €</u>	<u>30,75 €</u>
EXCHANGE ONLINE PLAN 1	6,00	3,4250 €	20,55 €
Microsoft Defender for Office 365 (Plan 1)	6,00	1,7000 €	10,20 €
<u>Office en Local valable jusqu'en 2031</u>	<u>1,00</u>	<u>1 744,9998 €</u>	<u>1 745,00 €</u>
LOGICIEL MICROSOFT OFFICE PRO PLUS 2021 OEM	6,00	290,8333 €	1 745,00 €
<u>Livraison - installation</u>	<u>1,00</u>	<u>800,0000 €</u>	<u>800,00 €</u>
Forfait Global	1,00	800,0000 €	800,00 €
<u>Contrat de maintenance</u>	<u>1,00</u>	<u>500,0000 €</u>	<u>500,00 €</u>
Contrat de maintenance Annuel comprenant main d'oeuvre et déplacement pour 5 ordinateurs	1,00	500,0000 €	500,00 €

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

4 - DELIBERATION - N° 23032703 CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ACQUISITION D'UN ECRAN POUR LA SALLE DU CONSEIL

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un travail a été réalisé sur les écrans tactiles interactifs et qu'il s'avère nécessaire de prévoir le remplacement du vidéo projecteur et de l'écran de la mairie, afin d'avoir du matériel adapté au besoin actuel et futur :

- D'assurer un confort visuel : le Conseil municipal a décidé de ne plus imprimer de document, il s'avère donc nécessaire d'acquérir un outil permettant une bonne lecture à l'écran, un écran vidéo étant trop imprécis et surtout d'après l'avis de techniciens avec un vidéo projecteur la configuration de la salle ne permettra pas une bonne lecture de toutes parts surtout s'il faut conserver l'aspect esthétique (pour les mariages...).
- De permettre la diffusion de médias et de la bureautique à tous les usagers de la salle, professionnels et autres avec un excellent confort visuel.
- De permettre un travail collaboratif et de se connecter à plusieurs avec les fonctions : vidéoprojecteur, visioconférence (qui sont de plus en plus d'actualité), tableau blanc.

Il s'agit de la fourniture, de l'installation :

- . 1 écran
- . 1 support mobile motorisé
- . 1 caméra de visioconférence avec barre de son
- . Equipements
- . Mise en service

Madame Cécile DAILLIERES donne les résultats de la consultation portant sur les coûts du matériel à l'achat pour la salle du Conseil. Elle présente un comparatif portant sur différentes solutions économiques, prenant en compte le besoin de tous les intervenants et les évolutions possibles.

Conseil Municipal de Solesmes du 27 mars 2023

Après présentation de la consultation et sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

➤ de retenir, l'offre de la société IMAGIN'MICRO la MIEUX DISANTE, portant sur :

Le matériel, les frais de livraison et d'installation pour un montant de 7 306.84 € HT correspondants à :

Désignation	Qté	Prix Unitaire HT	Remise	Montant HT
Ecran + visio conference	1,00	7 306,8448 €		7 306,84 €
VIVITEK EK865i Ecran collaboratif 86" 4K UHD Garantie 3 ans - Nouvelle génération - Support mural inclus dans le carton eco participation	1,00	4 199,2550 €		4 199,26 €
FUNC SUPPORT MOBILE MOTORISE POUR ECRAN 46 "	1,00	11,7000 €		11,79 €
SMS PRESENCE PLATINE FIXATION -VESA 800x600	1,00	1 315,8333 €		1 315,83 €
SMS PRESENCE ETAGERE FOUR CAMERA VISIO	1,00	71,1200 €		71,12 €
Aver caméra de visioconférence avec barre de son 4 k	1,00	53,3400 €		53,34 €
Eco A0ED5	1,00	1 141,7427 €		1 141,74 €
ACCELL-USB 3.0 UNIVERSAL DOCKING STATION + CORDON SHUKO 1.8M	1,00	0,2500 €		0,25 €
PURELINK RALLONGE USB 3.1 5 M	1,00	317,5000 €		317,50 €
Eco A0ED3	1,00	53,3400 €		53,34 €
PURELINK HDMI CABLE 1 M	1,00	0,0500 €		0,05 €
	1,00	12,6238 €		12,62 €
TRANSPORT HORS GABARIT - GESTION - EMBALLAGE - ASSURANCE	1,00	130,0000 €		130,00 €

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

EXAMENS DES POINTS 5-6

Monsieur le Maire propose au Conseil d'examiner en même temps le compte administratif 2022, le compte de gestion 2022 du budget général, à l'appui des documents qui leur ont été remis par la plateforme de communication INTERSTIS et par courriel le 24 mars 2022 et ce jour.

RESULTAT CLOTURE 2022			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes		Recettes	
42	Transferts entre section	3 460,	
13	Atténuations de charges	36 474,	13
70	Produits des services et ventes diverses	34 550,	Immobilisations incorporelles
73	Impôts et taxes	787 245,	10
74	Dotations subventions	203 604,	21
75	Autres produits de gestion (Revenus d'imm)	26 206,	Emprunt
77	Produits exceptionnels	52 956,	
	Recettes de fonctionnement	1 144 494,	Recettes d'investissement
			544 077,
			soit total
			1 688 571,
Dépenses		Dépenses	
11	Dépenses et charges courantes	378 139,	Remboursement capital emprunt
12	Personnel	430 386,	Opérations en cours
	Atténuation de produits	32 872,	Immobilisations corporelles
	Autres charges de gestion (indem élus)	78 874,	Immobilisations incorporelles
	Charges financières et exceptionnelles	8 077,	Immobilisations en cours
	Dotations aux provisions	4 103,	
	Dépenses de fonctionnement	932 252,	Dépenses d'investissement
			312 877,
			soit total
			1 245 129,
	Solde de l'exercice	212 242,	Solde de l'exercice
			231 200,
			soit total
			443 442,
	Résultat Antérieur reporté	369 964,	Résultat Antérieur reporté
			79 864,
			soit total
			449 827,
	RESULTAT CLOTURE	582 206,	RESULTAT CLOTURE
			311 084,
			soit total
			893 289,

Conseil Municipal de Solesmes du 27 mars 2023

N° COMPTES DU POSTE COMPTABLE : 072045

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC EARLS-SUR-BAKKE

ETABLISSEMENT : SOLESMES

Résultats budgétaires de l'exercice

61300 - SOLESMES

Exercice 2022

DEBITES	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	1 833 907,64		1 373 271,98	2 407 179,62
Recettes de recettes (b)	861 883,28		1 167 746,43	1 929 629,71
Prévisions de dépenses (c)	12 865,63		93 251,50	106 117,13
Recettes nettes (d = b - c)	849 017,65		1 074 494,93	1 923 512,58
CONFERENCES				
Anticipations budgétaires totales (e)	1 833 907,64		1 373 271,98	2 407 179,62
Recettes nettes (f)	849 017,65		1 074 494,93	1 923 512,58
Prévisions de dépenses (g)	12 865,63		93 251,50	106 117,13
Prévisions nettes (h = f - g)	836 152,02		981 243,43	1 817 395,45
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - e) - Excédent	221 199,95		212 242,43	433 442,38
(h - g) - Déficit				

N° COMPTES DU POSTE COMPTABLE : 072045

NOM DU POSTE COMPTABLE : SOC EARLS-SUR-BAKKE

ETABLISSEMENT : SOLESMES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

65300 - SOLESMES

Exercice 2022

	REVENUS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT DE INFORMATION DE-REMPLACEMENT PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	REVENUS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
- Fonctionnement	79 863,59		831 199,95		372 063,54
- Investissement	829 962,50	200 000,00	212 242,43		1 042 204,93
TOTAL I	909 826,09	200 000,00	1 043 442,38		1 414 268,47
II - Budgets des services à caractère personnalisé					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	909 826,09	200 000,00	1 043 442,38		1 414 268,47

5 - DELIBERATION - N°23032704 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2022 de la Commune.

Le compte administratif s'établit ainsi :

section de fonctionnement

total des dépenses de l'exercice	932 251,50 €
total des recettes de l'exercice	1 144 493,93 €
résultat de l'exercice	212 242,43 €
résultat antérieur reporté	369 963,50 €
résultat de clôture	582 205,93 €

section d'investissement

total des dépenses de l'exercice	312 876,80 €
total des recettes de l'exercice	544 076,75 €
résultat de l'exercice	231 199,95 €
résultat antérieur reporté	79 863,59 €
résultat de clôture	311 063,54 €
résultat de l'exercice	443 442,38 €
résultat global de clôture	893 269,47 €

reste à réaliser

recettes	0,00 €
dépenses	703 800,00 €

Monsieur le Maire quitte ensuite la séance pendant que le Conseil délibère et se prononce sur le compte administratif proposé par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Doyen de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2022 du Budget Général.

6 - DELIBERATION - N°23032705 COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET GENERAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Conseil Municipal de Solesmes du 27 mars 2023

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
 - après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7 - DELIBERATION - N° 23032706 BUDGET DE LA COMMUNE : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice,
- ✓ Considérant que pour établir le budget primitif
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- ✓ **Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de FONCTIONNEMENT de :**

Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent (+) / Déficit (-) : 369 963.50 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) / Déficit (-) : + 212 242.43 €

Soit un résultat à affecter :

(C) = A + B : + 582 205.93 €

- ✓ Considérant POUR MÉMOIRE que le montant du virement à la section d'investissement (ligne 023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 232 544,86 €
- ✓ **Besoin de financement de la section d'investissement**

Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser :

(D) : + 311 063.54 €

Solde des restes à réaliser en investissement

(E) Excédent (+) / Déficit (-) : 0 €

RAR Dépenses : 0 €

RAR Recettes : 0 €

AFFECTATION OBLIGATOIRE :

Besoin à couvrir : (F) : D + E :

0 €

Solde (G) : C - F :

+ 582 205.93 €

Affectation complémentaire éventuelle (si G > 0) : 200 000 € (200 000 € - (D))

- ✓ d'affecter en réserve (compte 1068) : 200 000.00 €
- ✓ d'affecter à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 382 205.93 €

Conseil Municipal de Solesmes du 27 mars 2023

8 - DELIBERATION - N°23032707 MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE DOMICILIÉS À SOLESMES ET SCOLARISÉS DANS LES ÉCOLES PRIVÉES Pour l'année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer la contribution financière de la Commune de Solesmes à la scolarisation des élèves du primaire résidant dans les écoles privées pour l'année scolaire 2022-2023.

Pour information ce montant était de :

- 83.24 € en 2001, 86.59 € en 2002, 90 € en 2003, 91.80 € en 2004, 93.64 € en 2005, 95.51 € en 2006, 97 € en 2007, 99 € en 2008,
- 200 € depuis l'année scolaire 2008/2009 jusqu'à 2012/2013
- 300 € depuis l'année scolaire 2013/2014

Sachant que le coût de fonctionnement annuel d'un enfant scolarisé à l'école publique de Solesmes est environ de 1 614 € sur l'exercice 2022 (hors frais périscolaires).

DÉPENSES ET RECETTES SERVICES RESTAURATION ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES/COÛT TOTAL ECOLE en 2022

	TOTAL ECOLE (PERISCOLAIRE + SCOLAIRE) CA 2022	PERISCOLAIRE GARDERIE ET RESTAURATION CA 2022	SCOLAIRE (dont ATSEM + MENAGE) Coût sans garderie ni cantine CA 2022
FONCTIONNEMENT RECETTES			
6419 Remb/rémunération personnel	21 047,73	9 471,48	11 576,25
7067 Redevance périscolaire (cantine et garderie)	30 847,21	30 847,21	0,00
74718 Fonds amorçage, fonds soutien, service accueil lors de grève	0,00	0,00	0,00
7788 remboursement sinistres	0,00		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	51 894,94	40 318,69	11 576,25
FONCTIONNEMENT DÉPENSES			
60611 Eau et assainissement	2 442,89	814,30	1 628,59
60612 Electricité et gaz	24 190,28	8 063,43	16 126,85
60623 Service commun production de repas (anciennement SMR)	36 498,63	36 498,63	0,00
60624 Pharmacie			49,18
60631 Fournitures d'entretien	4 659,47	157,21	4 502,26
60632 Fournitures petit équipement	2 506,49	1 495,11	1 011,38
60636 Vêtements de travail	319,43	319,43	
6064 Fournitures administratives	0,00		0,00
6067 Fournitures scolaires	4 978,03		4 978,03
6135 Location d'engins (copieur école)	507,60		507,60
61521 Entretien terrain	0,00	0,00	
61522 Entretien BÂTIMENTS	1 491,59		1 491,59
61523 Entretien réseaux	0,00	0,00	
61558 Entretien autres biens mobiliers	2 339,62	1 051,15	1 288,47
6156 Maintenance	3 147,77	546,27	2 601,50
6161 Assurance	4 865,53	784,25	4 081,28
012 Personnel Cantine Garderie école	142 823,94	62 602,02	80 221,92
6226 Honoraires Vérification jeux			0,00
6228 Recherche légionella	193,97		193,97
6232 Fêtes et cérémonies	0,00		
6236 Catalogues et imprimés (registres école)	0,00		0,00
6247 Transports élèves piscine	671,24		671,24
6262 Téléphone	948,74	272,94	676,40
627 frais bancaires	319,63	319,63	
6281 Part variable Syndicat Restauration	0,00	0,00	
6283 Frais nettoyage de locaux	23 881,20	7 960,40	15 920,80
6284 Redevance ordures ménagères	506,46	506,46	0,00
62876 Orchestre à l'école	1 582,00		1 582,00
6574 Subvention APE sorties scolaires			0,00
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	258 844,51	121 390,62	137 503,07
SOLDE DE L'EXERCICE	-206 949,57	-81 071,93	-125 926,82
COÛT PAR ELEVE	PERISCOLAIRE + SCOLAIRE	GARDERIE + RESTAURATION	SCOLAIRE
	SOIT par élève sur la base de 78 2 653,20 €	SOIT par élève sur la base de 78 : 1 039,38 €	SOIT par élève sur la base de 78 : 1 614,45 €

Conseil Municipal de Solesmes du 27 mars 2023

Madame Marie JAQUET demande pourquoi la commune verse une participation aux écoles privées, étant donné qu'il y a un manque d'élèves à l'école. Monsieur le Maire explique que la commune a décidé de participer à partir de 2001, car la commune n'avait pas d'école privée. Les communes qui ont une école privée participent beaucoup plus que la commune de Solesmes. Madame Myriam LAMBERT ajoute qu'effectivement l'école de Solesmes aurait besoin de ces 18 élèves qui sont scolarisés dans des écoles privées. Monsieur le Maire rappelle que cette participation n'est pas obligatoire.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 300 € par enfant la contribution financière de la commune de Solesmes à la scolarisation des élèves du primaire domiciliés à Solesmes et scolarisés dans les écoles privées pour l'année scolaire 2023-2024.

DATE DE CONVOCATION
23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,

le VINGT-SEPT MARS à vingt heures trente

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
5 avril 2023

Étaient présents :

M. Frédéric TOP, Mme Cécile DAILLIERES, Adjoint,
MM. Jean-Pierre LECOQ, Jean-Philippe DUVAL, M. Daniel LANCELEUR,
Mmes Yvette GIBON, Hélène CONGARD, M. Patrick CHOTARD, Mmes Sandra LEROY, Marie JAQUET,
M. Christophe DENIAU. Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 15

Absents excusés :

Mmes Myriam LAMBERT, Pénélope FILLON, M. Thierry QUANTIN.

PRESENTS 12
VOTANTS 15

Procurations :

Mme Myriam LAMBERT donne procuration à Mme Cécile DAILLIERES, Mme Pénélope FILLON
donne procuration à Mme Hélène CONGARD, M. Thierry QUANTIN donne procuration à Mme Yvette GIBON

Secrétaire de séance : Mme Cécile DAILLIERES

9 - DELIBERATION - N° 23032708 TAUX D'IMPOSITION 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter en 2023 les taux d'imposition et de les fixer comme suit :

- Taxe d'habitation 8,16 % taux (2020)
- Taxe Foncier Bâti 35,78 % = Taux (2020) communal 15,06 % + taux (2020) départemental 20,72 % (à compter du 1^{er}/01/2021)
- Taxe Foncier Non Bâti 24,78 % (Idem depuis 2005)

10 - DELIBERATION - N° 23032709 BUDGET DE LA COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif 2023 :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 1 486 339.13 €
La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de : 1 107 980.00 €

Conseil Municipal de Solesmes du 27 mars 2023

12 - DELIBERATION - N°23032711 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN 2023 A L'ASSOCIATION L'ENTRACTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le directeur de l'Entracte, a sollicité en 2018 les communes du canton de Sablé-sur-Sarthe, afin de s'inscrire dans un programme d'irrigation culturelle à l'échelle du territoire. Il rappelle également que le Conseil avait émis un avis favorable en 2018, 2019, 2020 et 2022 pour l'octroi d'une subvention 1 000 € à l'association l'Entracte.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer une subvention en 2023 de 1 000 € à l'association l'Entracte.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Présidente de l'association l'Entracte.

13 - DELIBERATION - N°23032712 TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES A PARTIR DE 2023 pour les associations HORS Solesmes, les entreprises, les particuliers, etc.

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite à une forte hausse du prix des énergies, après délibération, à l'unanimité le Conseil décide de fixer à partir de 2023 comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes (qui n'avaient pas augmenté depuis 2013) pour les associations hors Solesmes, les entreprises, les particuliers, etc :

En plus des tarifs ci-dessous,

Le tarif supplémentaire suivant sera ajouté pour participation aux frais d'éclairage et de chauffage :
+ 0.30 € par kwh pour toute consommation supérieure à 200 kwh par journée de 24 heures et 100 kwh par demi journée

		Tarifs depuis 2013	Proposition tarifs au 1er avril 2023
Week-end et jours fériés	Grande salle + petite salle + cuisine	560 €	616 €
	Grande salle + cuisine	500 €	550 €
	Petite salle + cuisine	350 €	385 €
Journée du lundi au vendredi	Grande salle + petite salle + cuisine	390 €	429 €
	Grande salle + cuisine	350 €	385 €
	Petite salle + cuisine	250 €	275 €
1/2 journée	Grande salle + cuisine	200 €	220 €
	Grande salle sans cuisine	140 €	154 €
	Petite salle + cuisine	115 €	127 €
	Petite salle sans cuisine	70 €	77 €

Madame Cécile DAILLIERES explique que l'augmentation des prix de la location correspond à une hausse de 10% par rapport aux montants de 2013. Monsieur le Maire précise que le coût réel de l'électricité pour la commune est de 0,39 € du kwh et donc que la consommation d'électricité lorsque la salle des fêtes est utilisée représente quasiment le prix de la location.

(Sachant que pour une matinée les clés doivent être remises au plus tard à 14 h dans la boîte aux lettres de la mairie et en après-midi les clés doivent être remises au plus tard à 19 h dans la boîte aux lettres de la mairie).

Conseil Municipal de Solesmes du 27 mars 2023

14 - DELIBERATION - N°23032713 TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES A PARTIR DE 2023 POUR LES ASSOCIATIONS DE SOLESMES

Sur proposition de Monsieur le Maire, suite à une forte hausse du prix des énergies, après délibération, à l'unanimité le Conseil décide de fixer à partir de 2023 comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes (qui n'avaient pas augmenté depuis 2013) les associations de Solesmes.

En plus des locations gratuites et tarifs de locations ci-dessous,
Le tarif supplémentaire suivant sera ajouté pour participation aux frais d'éclairage et de chauffage :
+ 0.30 € par kwh pour toute consommation supérieure à 200 kwh par journée de 24 heures

1) Nombre de locations gratuites pour les associations de Solesmes :

Le Groupe 1 continuant à bénéficier de :

2 week-end ou : 5 jours non consécutifs en semaine/an
ou : 1 week-end et 3 jours non consécutifs en semaine/an :

SOLESMES LOISIRS CULTURE (S.L.C.) ;
LE CLUB PHOTO (Section de S.L.C.) ;
SCRABBLE (Section de S.L.C.) ;
TAROT (Section de S.L.C.) ;
THEATRE (Section de S.L.C.) ;
JEUNESSE SPORTIVE SOLESMIENNE (J.S.S.) ;
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES (A.P.E.) ;
CLUB DES RETRAITES ;
COMITE DES FETES DE SOLESMES ;
COMITE DE JUMELAGE DE SOLESMES ;
ASSOCIATION DE PECHE LA SABOLIENNE.
ASSOCIATION LE VERGER DU PRE SUR L'EAU

Le Groupe 2 bénéficiant de :

1 week-end et 3 jours non consécutifs en semaine/an :

L'ASSOCIATION SAINT RAPHAEL ;
LE SOUVENIR FRANCAIS ;
LES AMIS DE SOLESMES ;
L'A.P.E.I. SABLE SOLESMES ;
LA SOLESMIENNE
BILLARD (Section de S.L.C.) ;

2) Tarifs en dehors des locations gratuites

		Tarifs depuis 2013	Proposition tarifs au 1er avril 2023
Week-end et jours fériés	Grande salle + petite salle + cuisine	320 €	352 €
	Grande salle + cuisine	250 €	275 €
Journée du lundi au vendredi	Grande salle + petite salle + cuisine	250 €	275 €
	Grande salle + cuisine	190 €	209 €

Conseil Municipal de Solesmes du 27 mars 2023

15 - DELIBERATION - N°23032714 RENOUELEMENT ADHESION AU SERVICE COMMUN DE PRODUCTION DE REPAS ET DE LIVRAISON POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE -

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 03/12/2018, la commune décidait d'adhérer au service commun de production de repas et de livraison pour la restauration collective.

Il présente au conseil municipal une convention l'autorisant à renouveler l'adhésion pour une durée de 20 mois, du 01/01/2023 au 31/08/2024.

Monsieur le Maire expose que la convention se terminera le 31/08/2024, car il sera peut-être nécessaire d'effectuer des travaux dans la cuisine centrale, et la prestation sera peut-être modifiée. Une réflexion est engagée à la Communauté de communes du Pays Sabolien sur le devenir de la cuisine centrale.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun de production de repas et de livraison pour la restauration collective pour une durée de 20 mois, du 01/01/2023 au 31/08/2024.

16 - DELIBERATION - N°23032715 NUMEROTATION DES HABITATIONS ET CHANGEMENT DE NOM DE VOIES ET LIEUX-DITS -

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes récurrents rencontrés par l'adressage. De plus, pour l'implantation de la fibre optique, il propose au Conseil Municipal de procéder au changement de nom de certains lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation des maisons.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide de procéder au changement des noms de lieux-dits et voies et à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe,
- Charge Monsieur Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,
- Charge Monsieur Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,
- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

Numéro de Voie	Extension de Voie	Nom de Voie	ID Parcelle
7	B	ROUTE DU MANS	N°A354
9		ROUTE DU MANS	N°A537
11		ROUTE DU MANS	N°A539

17 - AFFAIRES DIVERSES -

17 - 1 - DISPOSITIF D'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire explique qu'il s'interroge sur la pertinence de poursuivre le dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (100 € maximum par vélo et par foyer), il rappelle que la commune en a déjà financé une quarantaine. Le Conseil a décidé de ne pas renouveler cette aide.

Conseil Municipal de Solesmes du 27 mars 2023

17 - 2 - DISTRIBUTEUR DE PRODUITS LOCAUX : LA JALUERE

Monsieur le Maire rappelle que La Jaluère a sollicité l'avis de la commune sur l'installation de leur distributeur de produits alimentaires qu'ils fabriquent, à côté du distributeur à pain, sur le parking du stade. Madame Cécile DAILLIERES rappelle que le but de La Jaluère est d'offrir un service aux personnes qui ne peuvent ou ne veulent pas aller sur le marché, de dépanner et de mettre leur distributeur sur un lieu de passage qu'ils peuvent réapprovisionner régulièrement. Monsieur le Maire précise qu'ils auront besoin de construire une « casquette » pour protéger la machine entre autres du soleil. Monsieur Patrick CHOTARD ajoute qu'il n'y a pas de concurrence avec un autre commerce. Le Conseil a donné un avis favorable par 11 voix POUR et 2 voix CONTRE, en s'interrogeant toutefois sur les suites à donner à d'autres demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h23.

Le Maire
Pascal LELIEVRE



La secrétaire de séance
Cécile DAILLIERES



